

Le 06 décembre 2023

Proposition de soutien aux thèses régionales Année 2024 Parc national de Port-Cros

Affaire suivie par le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité (04-94-12-89-18)

Contacts

Faune terrestre	Élodie DEBIZE	elodie.debize@portcros-parcnational.fr
Flore terrestre	Annie ABOUCAYA	annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr
Milieu marin/Pelagos	Alexandra GIGOU	alexandra.gigou@portcros-parcnational.fr
Autres thématiques	Alain BARCELO	alain.barcelo@portcros-parcnational.fr
Administratif	Ingrid Neveu	secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr

Résumé

Encourager la dynamique de recherche via le soutien aux doctorants pouvant bénéficier de bourses de la Région Sud dont les sujets de recherche portent sur le territoire et les enjeux de connaissance du Parc national de Port-Cros et du Sanctuaire Pelagos.

Depuis 2020, grâce au soutien financier de la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc national de Port-Cros apportera les 10% (durant trois années) nécessaires pour finaliser le plan de financement de thèses soutenues par la Région Sud à 90%.

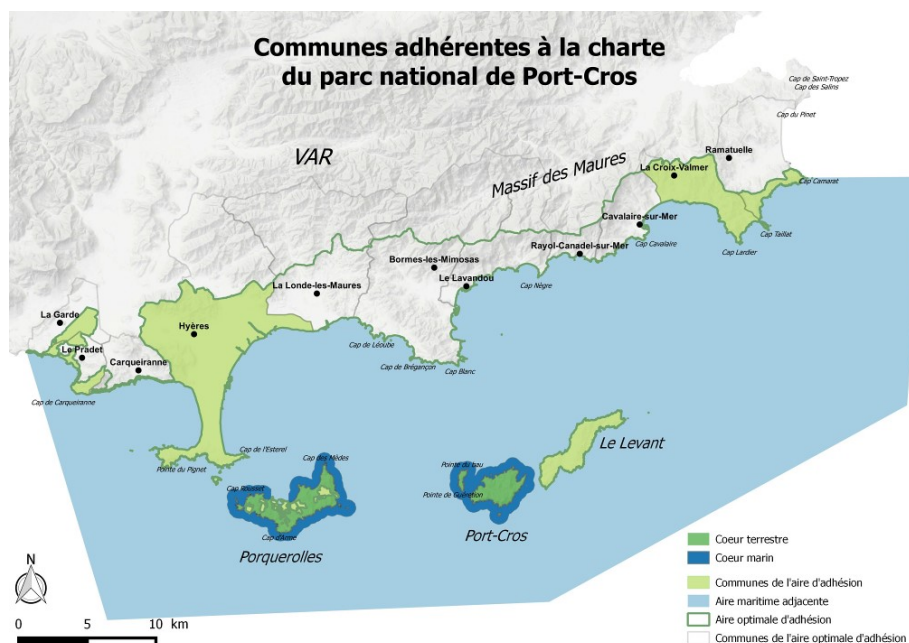
Pour l'année 2024, le soutien financier portera sur une thèse relative au territoire du Parc national de Port-Cros et une thèse sur le territoire du Sanctuaire Pelagos.

Présentation du Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros (PNPC), créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 5 services installés au siège, à Hyères et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (siège à Hyères et antennes de Montpellier et d'Antibes - Juan-les-Pins). Il est par ailleurs missionné par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Depuis juillet 2016, son aire d'adhésion s'étend sur 5 communes situées entre La Garde à l'Ouest et Ramatuelle à l'Est.



Le territoire du Parc national depuis juin 2016

Le Parc national concerne potentiellement 11 communes du littoral varois. On y distingue trois entités :

- les cœurs de Parc national,
 - côté terre : l'île de Port-Cros, les îlots de la Gabinière, du Rascas et de Bagaud et les espaces de l'île de Porquerolles (1 681 ha) qui correspondent aux territoires terrestres appartenant à l'État, à l'exception du village, de certains espaces techniques, des zones agricoles et de la route de contournement du village ;
 - côté mer : une bande marine de 600 m autour des deux îles et de leurs îlots à l'exception pour Porquerolles du chenal d'accès au port (2 940 ha).
- l'aire optimale d'adhésion, qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, au sein de laquelle se trouve l'aire d'adhésion constituée des espaces des communes de La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle qui ont adhéré à la charte.
- une aire maritime adjacente (118 745 ha), équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.) L'aire maritime adjacente débute à la côte, de la limite de rivage des communes classées en aire potentielle d'adhésion et s'étend au large à 3 milles marins au sud des îles d'Or.

Le Parc national de Port-Cros met en œuvre annuellement un programme d'inventaires, de suivis, d'études et de recherches pour contribuer à la connaissance de ces territoires et, en conséquence, en assurer une gestion adaptée dont les orientations sont conformes à la Charte et à la Stratégie scientifique de l'Établissement (<https://www.portcros-parcnational.fr/fr/des-connaissances/lacquisition-et-la-diffusion-des-connaissances/le-parc-national-territoire-de>).

Présentation du Sanctuaire Pelagos

En 1999, un Accord international entre la France, l'Italie et Monaco a concrétisé l'instauration d'un sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Grâce à des conditions hydrologiques particulières, cet espace maritime présente une grande richesse biologique et, en particulier, abrite de nombreuses espèces de cétacés. Cette première aire marine

internationale de protection pour les mammifères marins, d'une surface de 87 500 km², a vocation à créer des conditions favorables pour la conservation des populations et de leurs habitats.

L'action du Sanctuaire Pelagos repose sur trois axes principaux :

- > La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations.
- > L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à réduire les causes de perturbation.
- > La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux.



Enjeux et objectifs de cette proposition

Le PNPC est confronté depuis quelques années au défi d'élargir ses actions de connaissance et de gestion des patrimoines sur un nouveau territoire d'une surface bien plus importante que l'ancienne. Depuis 2016, le PNPC déploie ses efforts de connaissance sur les cœurs de parc national mais aussi sur un territoire terrestre et marin comprenant 11 communes allant de La Garde jusqu'à Ramatuelle. Ces actions de connaissance sont portées par l'Établissement en partenariat avec des instituts de recherche et des associations. De plus, l'action du PNPC s'étend, pour les mammifères marins, sur l'ensemble des eaux françaises du Sanctuaire Pelagos.

L'Établissement a besoin, pour bien gérer les territoires remarquables qui lui sont confiés, d'en connaître l'histoire et ses différentes composantes et de comprendre les processus, passés et actuels, écologiques et sociaux, qui ont contribué et contribuent encore à les façonner. Les principes fondateurs des parcs nationaux les désignent explicitement comme territoires d'expérimentation et de recherche.

Le PNPC est reconnu à l'échelle de la Méditerranée française pour ses actions de gestion en lien avec la recherche. Dans ce contexte, il se doit d'acquérir une dimension scientifique supérieure au moment même où est constaté l'infléchissement du nombre de thèses soutenues portant sur le territoire, indicateur clef de la dynamique de recherche.

L'enjeu auquel répond le soutien du PNPC est d'assurer le maintien d'une activité de recherche de pointe et d'acquérir des nouvelles connaissances sur un territoire d'action élargi. Le financement proposé, provenant de la Fondation Prince Albert II de Monaco, vise donc à encourager la dynamique de recherche fondamentale et appliquée via le soutien aux doctorants dont les sujets de recherche portent sur son territoire et ses enjeux de connaissance.

S'agissant de Pelagos, peu de laboratoires choisissent ce territoire pour y lancer des projets de thèse. Par voie de conséquence, très peu de jeunes universitaires focalisent ensuite leur parcours professionnel sur cet espace. Or les connaissances y sont fragmentaires sur de nombreuses thématiques. Pelagos étant un territoire expérimental pour la zone ACCOBAMS, il est important qu'une recherche de haut niveau puisse s'y développer afin d'essaimer les connaissances acquises à l'échelle de la Méditerranée.

Les thématiques retenues pour le territoire du Parc national de Port-Cros

Pour 2024, les thématiques prioritaires (non hiérarchisées) sont les suivantes, sachant néanmoins que toute autre proposition sera examinée.

Déclinaison de l'approche évocentrée au sein d'une aire protégée

Suite à l'adoption de la nouvelle stratégie scientifique du PNPC au sein de laquelle l'approche évocentrée est retenue, le monde de la recherche est sollicité pour proposer des sujets de thèse permettant de décliner cette approche sur le territoire. Les possibilités de déclinaison théoriques ou appliquées étant nombreuses, le sujet ne sera volontairement pas cadré dans cet appel à propositions, laissant toutes possibilités ouvertes.

Reconstitution des massifs après incendies (incluant le site du Cap Lardier qui a brûlé en 2017)

Le risque d'incendie est au cœur de l'action du PNPC tant il est important chaque été. Le PNPC agit tant en information, sensibilisation, qu'en prévention, verbalisation, aménagement. Pour autant, de grands feux se produisent encore, comme par exemple en 2017 au Cap Lardier et sur d'autres sites littoraux. Suite à ces incendies, le PNPC a initié une série de suivis pour comprendre les mécanismes écologiques post-incendies et envisager aussi des modalités d'intervention pour réduire l'érosion ou encore favoriser l'apparition de communautés moins sensibles au déclenchement de ces incendies. L'ensemble de ces suivis va générer un jeu important de données valorisables au travers d'une thèse pour mieux comprendre le processus de résilience écologique des massifs après ces incendies et améliorer les méthodes d'intervention du PNPC sur ces forêts en prévision de ces incendies.

Mise en place d'une comptabilité environnementale au sein des parcs nationaux : l'exemple du PNPC

A travers une lecture exclusivement budgétaire des moyens mis au service des parcs nationaux dans leur mission de protection de l'environnement, la comptabilité ne permet pas de valoriser le travail de ceux qui œuvrent quotidiennement à la préservation des richesses naturelles de ces territoires d'exception. L'influence des normes comptables internationales, qui s'exerce sur la comptabilité des entreprises, via les normes IFRS, comme sur la comptabilité publique et donc celle des parcs nationaux, via les normes IPSAS, est de nature à aggraver ce constat. En adoptant les fondamentaux du dispositif d'entreprise avec une représentation du capital semblable à celle de l'entreprise capitaliste, la comptabilité publique renforce son incapacité à faire apparaître le capital naturel préservé et ne peut rendre compte de du coût financier de la protection de l'environnement. Des comptabilités alternatives au « modèle » hégémonique, soucieuses de l'humain et de la nature, ont néanmoins vu le jour. En partant du cas du Parc national de Port-Cros, et avec pour ligne de mire l'exploration de ces nouveaux champs comptables que sont les comptabilités environnementales, les recherches visent à proposer une transformation de la démarche comptable des parcs nationaux. En faisant collaborer comptables et scientifiques, une nouvelle méthode de comptage, ouverte à une approche écocentrée et non pas seulement résumée aux dépenses et aux recettes des parcs, pourrait émerger, facilitant l'identification comptable des richesses naturelles mais aussi de leur protection lorsque des atteintes y sont portées.

Impact des sangliers sur la biodiversité terrestre

L'arrivée récente par voie naturelle sanglier sur les îles de Port-Cros et Porquerolles induit des impacts sur la faune, la flore et les habitats des îles. L'éradication de ces animaux s'avérant impossible, le PNPC a opté pour une régulation qui s'avère coûteuse et mobilise fortement les

équipes de terrain. L'apport attendu de la thèse sera notamment de tenter d'identifier les conséquences biologiques, positives (ouverture du milieu, facilitation de l'expression de banques de graines, espèces patrimoniales favorisées) ou négatives (atteinte à des espèces patrimoniales ou rares, tant végétales qu'animales), de cette espèce sur ces îles. Le débat scientifique au sein du Conseil scientifique n'est en effet pas tranché sur la nécessité ou non pour le PNPC d'être interventionniste vis-à-vis de cette espèce en voie d'expansion.

Protéger l'humain en protégeant l'écosystème : étude de l'anthropologie induite par nos modes de gestion de l'environnement

À travers l'effondrement de la biodiversité, l'humain s'est rendu coupable de la dégradation de l'état de la biosphère. En Occident, cette accusation vient renforcer la séparation entre humain et « nature » qu'une longue tradition philosophique et écologique n'a cessé d'alimenter. Pourtant, à l'heure de la crise environnementale, c'est à la responsabilité que l'humain est appelé à l'égard des autres vivants. Cette charge nouvelle, à la hauteur de la puissance de destruction dont notre espèce a fait la preuve, implique un dépassement du dualisme nature-culture pour permettre l'intervention raisonnée de notre espèce au sein de son environnement. Reconnaître le caractère intrinsèquement dynamique de nos écosystèmes, renoncer à l'idée d'un équilibre stable du vivant entraîne l'effondrement de l'idéal de « nature » qui jusqu'alors orientait notre action.

Dépourvue de toute finalité intrinsèque, la « nature » se dépouille par là-même de son caractère prescriptif faisant ainsi reposer sur l'humain la charge d'orienter sa dynamique. Quelle « nature » voulons-nous ? Telle est la question qui s'impose à nous. À partir au moins d'un exemple concret du Parc national de Port-Cros, cette thèse s'attacherait à interroger cet objectif de « naturalité » recherché, conscient que de son appréhension dépend notre capacité à surmonter la crise et à répondre à l'accusation qu'elle oppose à notre espèce.

Les Réserves intégrales du Parc national

Créées en 2006, les Réserves Intégrales de Bagaud, la Gabinière et le Rascas bénéficient depuis 2021 d'un nouveau plan de gestion décennal. Des actions de restauration écologique ont été menées précédemment, principalement les éliminations des espèces exotiques envahissantes que sont les griffes de sorcière et les rats noirs. Des programmes de suivis ambitieux, portant sur les principaux groupes biologiques (reptiles, insectes, oiseaux, plantes patrimoniales) et les habitats, ont été réalisés sur Bagaud. L'importante moisson scientifique réalisée durant 10 années, ainsi que les prochains suivis qui seront menés, font émerger des questionnements scientifiques qu'il importe d'analyser. C'est le cas notamment de la réponse d'écosystèmes micro-insulaires à la suppression des facteurs de perturbation que sont les espèces exotiques envahissantes, ou encore des impacts directs des changements globaux sur des espaces soustraits à la fréquentation humaine.

Développement d'indicateurs (thématique capacité de charge)

A partir de 2016, le PNPC a porté une démarche intitulée « capacité de charge et caractère de l'île de Porquerolles » visant à réguler les pics de fréquentation observés en saison estivale sur cette île. Cette démarche a produit un plan d'actions aujourd'hui en cours de mise en œuvre ainsi qu'une dizaine d'études et recherches dont certaines relatives à la définition de seuils mettant en lien le niveau de fréquentation d'une part et les impacts avérés sur les composantes environnementales d'autre part. Des études ont déjà été réalisées portant sur les chilopodes, et certaines autres composantes de la faune, la flore et des habitats des plages et arrière-plages, mais la définition d'un ou de plusieurs indicateurs nécessite encore de pousser les recherches plus avant. Il s'agira aussi de faire le lien entre les pressions et impacts anthropiques, et l'expression de ces indicateurs environnementaux.

Droit d'accès à la nature et sur fréquentation touristique d'un espace protégé (thématique capacité de charge)

De plus en plus souvent aujourd'hui s'exprime la revendication d'un « droit d'accès à la nature ». Même si un tel droit n'est pas, pour l'heure, pleinement reconnu comme un droit subjectif « opposable », plusieurs signes démontrent qu'il est en voie de reconnaissance. Or, l'exercice de ce droit potentiel peut-être de nature à rendre plus difficile la protection de l'environnement dans certains sites particulièrement fragiles. L'affirmation du caractère d'intérêt général de la protection de l'environnement, la possible reconnaissance d'un véritable ordre public écologique susceptible de renforcer les pouvoirs de police du Maire sont-elles suffisantes pour concilier ces valeurs concurrentes ? Ne convient-il pas d'élargir la palette des outils juridiques susceptibles d'être

mobilisés ? La réflexion théorique s'appuiera sur l'analyse de situations locales particulièrement concernées par ces interrogations (Parc national de Port-Cros, Parc national des Calanques).

Conflits d'hier à aujourd'hui : pour une lecture diachronique et interactive des identités paysagères et humaines du territoire du Parc national de Port Cros

Le territoire du Parc national de Port Cros, de l'anse San Peyre au Cap Camarat en passant par les îles d'Or, est marqué par une histoire contemporaine qui a laissé des traces, tant dans les paysages que dans l'organisation et l'aménagement du territoire. Les interactions entre le continent et les îles ont forgé une pluralité d'identités paysagères et humaines, depuis les sociétés littorales et îliennes dominées par l'exploitation du sel, l'agriculture, le pastoralisme et la pêche jusqu'aux enjeux touristiques et environnementaux actuels, en passant par l'implantation de forts militaires, d'usines polluantes et de centres de relégation d'enfants. Le sujet de thèse proposé vise à faire ressortir les dynamiques, les enjeux et les rapports de force à l'œuvre dans les sociétés concernées en utilisant, comme point d'observation privilégié, les nombreux conflits qui ont scandé cette concurrence des usages. Sur quoi portent ces conflits ? Suivant quelle chronologie ? Quels en sont les principaux acteurs ? Comment se structurent leurs discours ? Quels répertoires d'action mobilisent-ils ? Existe-t-il une mémoire de ces conflits et, si oui, joue-t-elle un rôle dans la structuration des conflits suivants ? Quelle est enfin la nature des compromis sociétaux successivement établis et comment évolue la façon dont ils sont conçus et adoptés ?

Patrimoine archéologique sous-marin

Le PNPC se situe dans une zone extrêmement riche en patrimoine sous-marin historique, qu'il importe de continuer à explorer et protéger. Tout sujet de recherche fondamentale ou appliquée à la gestion en lien avec cette thématique sera examiné avec intérêt.

Faune et nuisances sonores et lumineuses dans un espace protégé

Alors que les sources de nuisances sonores se multiplient et que la pollution anthropophonique s'amplifie, les travaux permettant de juger de leurs impacts sur la faune terrestre et marine sont quasi-inexistants. Le PNPC sollicite des études fondamentales et appliquées visant à en identifier des effets et à les quantifier. Tout sujet en lien avec cette thématique, ou celle de la pollution lumineuse, sera examiné avec intérêt.

Les thématiques retenues pour le territoire de Pelagos

Pour 2024, les thématiques prioritaires retenues (non hiérarchisées) sont les suivantes.

L'acoustique sous-marine

Cette thématique a été identifiée comme primordiale tant à l'échelle du PNPC que de celle de Pelagos. Tout sujet de recherche fondamentale ou appliquée à la gestion en lien avec cette thématique pourra retenir notre attention.

Collisions entre les grands cétacés et les navires

Les collisions entre les grands cétacés et les navires constituent la première cause de mortalité non naturelle pour ces animaux au sein du Sanctuaire. Tout sujet de recherche fondamentale ou appliquée à la gestion en lien avec cette thématique sera examiné avec intérêt.

Par ailleurs, le régime alimentaire des mammifères marins, notamment des odontocètes, la question du phoque moine, les relations entre les humains et les mammifères marins ou encore l'application de l'approche évocentrique au contexte de la haute mer constituent des axes de recherche qui pourraient retenir notre attention, mais toute autre proposition sera examinée.

Le choix des projets de thèse

Le Parc national consultera son Conseil scientifique afin qu'il classe les projets de thèse reçus selon la pertinence scientifique et la bonne adéquation aux thématiques prioritaires affichées par le PNPC. La Direction, après consultation de ce classement, retiendra les sujets de thèse pour lequel

le PNPC sera partenaire socio-économique, dont celui qui sera soutenu financièrement à hauteur de 10%. Le choix sera réalisé notamment fonction :

- de la qualité du sujet de thèse et de l'adéquation de la proposition aux attentes du PNPC ;
- de l'expérience et des références du porteur de projet sur la thématique concernée ;
- de la notoriété des recherches similaires effectuées dans des domaines correspondants ;
- de la qualité et du niveau des publications sur le sujet par l'équipe proposante ;
- de la capacité de l'équipe de recherche à communiquer et valoriser les résultats de ses recherches et de les transcrire dans la gestion ;
- et, s'il est connu au moment du choix, du candidat doctorant retenu.

Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du soutien

Avant le 31 décembre 2023

Les chercheurs transmettent au PNPC une demande écrite en le sollicitant pour être partenaire socio-économique d'un projet de thèse candidat à une bourse de la Région Sud (tout sujet autre que ceux listés précédemment sera recevable).

Entre le 15 et le 31 janvier 2024

Audition si nécessaire devant le Bureau du Conseil scientifique des porteurs de projet de thèse.

Avant le 31 janvier 2024

Le PNPC prévient :

- le porteur du projet de thèse dont le sujet a été retenu pour un cofinancement à hauteur de 10% ;
- les porteurs de projets de thèse avec lesquelles il envisage de devenir partenaire socio-économique sans apporter de financement ;
- les autres porteurs de projets de thèses qu'il ne soutiendra pas.

Une collaboration se met en place entre les équipes scientifiques qui souhaitent poursuivre la collaboration et le Parc national pour finaliser les projets de thèse afin de préciser les sujets, notamment vis-à-vis des attentes du Parc national en tant que partenaire socio-économique.

Février 2024 jusqu'au dernier vendredi du mois de mars 2024

Procédures internes de sélection et de classement des projets de thèse par les universités, les organismes de recherche et leurs partenaires (sans lien avec la procédure décrite ici) et transmission de leurs classements à la Région Sud.

Avril et mai 2024

Procédures de sélection des projets de thèse par la Région Sud (sans lien avec la procédure décrite ici).

Fin juin 2024

Après réception du retour de la Région Sud informant les équipes des thèses qui seront financées, chaque porteur de projets, en priorité celui pouvant bénéficier d'un cofinancement, informe le Parc national des thèses financées par la Région Sud et pour lesquelles il est partenaire socio-économique.

Début octobre 2024

Démarrage possible des thèses.

Pour le Parc national de Port-Cros,
Le Chef du Service connaissance pour la gestion de la biodiversité

Alain BARCELO

